



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 18 MARS A 18H00**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

ETAIENT PRESENTS: MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Les conditions de quorum sont remplies.

LISTE DES DELIBERATIONS

Les Comptes Financiers Uniques 2023 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités, du budget rattaché Tourisme et du budget annexe SPANC.

L'affectation des résultats du budget général 2023 comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 7 521 259.00 € Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 1 802 707.00 € Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé : 730 000.00 €.

L'affectation des résultats du Budget annexe de la pépinière 2023 comme énoncé ciaprès:

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 260 641.00 €,

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 3.00 €. L'affectation des résultats du Budget Tourisme 2023 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 6 124.00 €, Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 183 880.00 €.

L'affectation des résultats du Budget annexe SPANC 2023 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 9.00 €.

Les décisions modificatives N°1/2024 pour le budget général et pour le budget Tourisme,

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a validé :

La modification du pourcentage de la convention de mise à disposition de l'archiviste.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- o La demande d'inscription au PDIPR pour le chemin de randonnée « balade Pimprezienne » et une demande de subvention au Département d'un montant de 4 210.16 €.
- o La participation au salon des séniors et la possibilité d'offrir 4 billets de croisières promenade soit un total de 144 €.
- L'octroi d'une subvention à l'association la Machemontoise pour des travaux de sécurisation aux carrières de Montigny d'un montant de 16 000 €.

Au titre de l'Environnement, le Conseil Communautaire a validé :

 La possibilité d'accompagner deux écoles dans la mise en œuvre de la dynamique « aires Terrestres Educatives » avec une subvention de 3000€ par an pendant deux ans.

O La validation du scénario « Collecte hebdomadaire en porte à porte des déchets alimentaires » ainsi que la réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et la validation du plan d'actions

Le Conseil Communautaire a également :

- Autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Oise Est Initiative

- Autorisé Monsieur le Président à signer la convention financière 2024 entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées

- Autorisé Monsieur le Président à signer le bail pour l'installation d'un pylône de téléphonie à Ribécourt-Dreslincourt

- Sollicité une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs dans le cadre de mai à vélo et de la semaine de la mobilité

Le Président,

P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 26 Mars 2024 (Voie électronique) Publication le 26 Mars 2024 Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 23

* VOTANTS: 30

Objet: Synthèse et conclusion de l'étude de tri à la source des bio-déchets

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_1-DE Reçu le 26/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire — 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS: MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SREVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE: M. DE SMET, Directeur Général; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal; Madame DECORTE? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Synthèse et conclusion de l'étude de tri à la source des bio déchets

2024/03/01

Vu la séance du conseil communautaire du 10 octobre 2022, présentant les enjeux concernant le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux) sur le territoire et le besoin d'un accompagnement externe de la collectivité.

Vu la sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets à hauteur de 70% du montant TTC.

Considérant que le but de cette étude doit permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences d'un tel projet d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Considérant que l'objectif de cette dernière est de valoriser davantage ces déchets, de respecter l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024 et d'atténuer les augmentations annuelles de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le stockage des ordures ménagères.

Considérant que l'étude se décompose en trois phases :

- Une phase de diagnostic état des lieux ;
- Une phase d'étude des scénarios possibles ;
- Une phase d'approfondissement du scénario retenu et d'un plan d'actions.

Monsieur le Président,

Rappelle que les 3 phases de l'étude ont été présentées en comité technique (composé de partenaires et d'expert dans le domaine) et validées en comité de pilotage (constitué d'élus et du financeur). Une journée technique (retours d'expérience) a été organisée en novembre 2023 avec les élus du territoire.

Rappelle les éléments de contexte et du diagnostic de phase 1

Enjeux du tri à la source des biodéchets

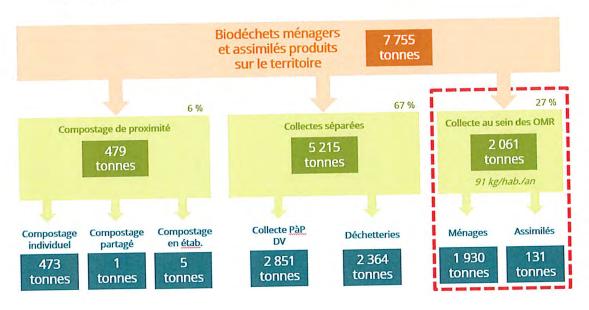
Le tri à la source des biodéchets permet de répondre à plusieurs **enjeux environnementaux** (amélioration de la qualité des sols, diminution de la consommation d'eau, réduction de la consommation de ressources, réduction des quantités de déchets produits et donc transportés et

enfouis), **sociaux** (changement des habitudes de consommation, développement du lien social) et **économiques** (limitation de l'augmentation des coûts, optimisation du service de collecte).

Pour rappel, la loi AGEC prévoyait la **généralisation du tri à la source des biodéchets** pour tous les producteurs, y compris les ménages, au 31 décembre 2023.

Gisement de biodéchets mobilisables

Un gisement global de 7 755 tonnes de biodéchets ménagers et assimilés a été estimé sur le territoire, qui se répartit de la manière suivante :



Rappelle que les scénarios étudiés en phase 2 ont eu pour objectif de capter les 2 061 tonnes de déchets alimentaires contenus dans les OMR.

A l'issu de cette phase, le COPIL (réalisé en conférence des maires) a retenu le scénario « Collecte hebdomadaire en porte à porte des déchets alimentaires » qui permet de mettre en cohérence la gestion des déchets alimentaires avec celle des autres flux (collectés également en porte à porte). Il garantit un service homogène pour l'ensemble des habitants du territoire (habitat vertical et pavillonnaire). Il est également le scénario le plus impactant quant au détournement des quantités de déchets alimentaires présents dans les bacs d'OMR (dont la fréquence de collecte sera réduite).

Rappelle que le cabinet d'étude ECOGEOS a présenté le 18 mars 2024 la stratégie de déploiement du plan d'actions validée par le comité de pilotage.

Propose au Conseil Communautaire de bien vouloir valider le scénario retenu « Collecte hebdomadaire en porte à porte des déchets alimentaires » ainsi que son plan d'actions prévisionnel joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, Entendu l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

VALIDE le scénario « Collecte hebdomadaire en porte à porte des déchets alimentaires » ainsi que la réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.

VALIDE le plan d'actions prévisionnel joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

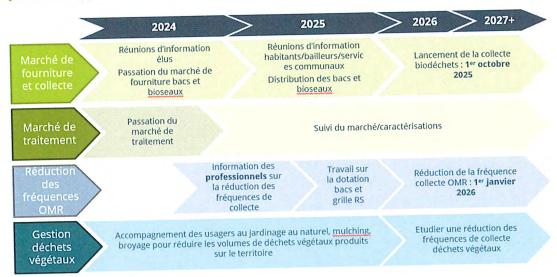
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

P. CARVALHO

ANNEXE: Plan d'actions et plan de communication en phase 3

Synthèse du plan d'actions prévisionnel



Synthèse du plan de communication

CIBLES	OBJECTIFS	OUTILS DE COMMUNICATION
Internes (élus, techniciens et agents de la CC2V et des municipalités)	Bonne appréhension du projet Relais auprès des autres cibles	Formation des agentsRéunions d'informationGuide Q&R spécial élus
Intermédiaires (associations, médias locaux, bailleurs, prestataires de collecte)	Aide dans la mise en œuvre Relais auprès des usagers	Réunions d'informationEchanges avec la presse localeChambres consulaires
Externes (usagers ménagers (dont les enfants), professionnels)	Bonne adhésion au projet	FlyersSite internetBulletins municipauxRéunions d'informationAnimations

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20240318-18mars24_1-DE

Reçu le 26/03/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 19 mars 2024 Le Président,

A STATE OF THE STA

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 23

* VOTANTS: 30

Objet:

Accompagnement des écoles pour la mise en œuvre de la dynamique « Aires Terrestres Educatives »

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_2-DE Reçu le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, l'Hôtel ordinaire à session assemblé en 9 Rue du Maréchal Juin à Communautaire présidence Monsieur de THOUROTTE sous la CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS: MM. CARVALHO, VAN PASTOT, LETOFFE, TASSIN. ROEKEGHEM. SELLIER, BEURDELEY, BONNARD, RICARD, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, par Monsieur JOLY (représenté POTET. PIAR, GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Accompagnement des écoles pour la mise en œuvre de la dynamique « Aires Terrestres Educatives »

2024/03/02

Monsieur le Président expose

La CC2V a réalisé en 2018 un Atlas de la Biodiversité Intercommunal. Depuis 2021, elle est labellisée Territoire Engagé pour la Nature. Dans le cadre de son plan d'actions Biodiversité 2020-2025 qui s'inscrit dans le projet de territoire de la CC2V, le volet sensibilisation auprès du public scolaire est un volet important à développer.

Les Aires Terrestres Educatives sont un projet pédagogique participatif et collaboratif porté par un professeur et/ou une école sur plusieurs années. Elles permettent aux élèves de cycle 3 de s'approprier et de gérer un espace, à l'extérieur et à proximité de leur école. Elles sont mises en œuvre avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Les objectifs sont pluriels :

- Développer l'écocitoyenneté des plus jeunes et l'éducation au développement durable.
- Connecter les enfants avec la nature en allant régulièrement (1 fois par mois) sur un site et de faire l'école hors les murs.
- Préserver les milieux naturels en favorisant la connaissance.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe d'un accompagnement financier de deux écoles pour la période 2024-2026 dans leur labellisation d'Aire Terrestre Educative. Cet accompagnement prendrait la forme d'une subvention de 3 000 € par an pendant 2 ans, en complément des autres sources de financement des écoles.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

VALIDE l'accompagnement financier de deux écoles pour la période 2024-2026 dans leur labellisation d'Aire Terrestre Educative.

DECIDE d'allouer d'une subvention de 3 000 € par an pendant 2 ans, en complément des autres sources de financement des écoles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 19 mars 2024 Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 23

* VOTANTS: 30

Objet :
Signature d'un bail
pour l'installation d'un
pylône de téléphonie à
Ribécourt Dreslincourt

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_3-DE Reçu le 19/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire — 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS: MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE ? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Signature d'un bail pour l'installation d'un pylône de téléphonie à Ribécourt-Dreslincourt

2024/03/03

Monsieur le Président expose :

La société TDF souhaite louer une partie d'un terrain appartenant à la CC2V situé sur la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Ce terrain, d'une superficie de 160 m², est à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune RIBECOURT-DRESLINCOURT, lieu-dit " *Le Vieux Saussoy Nord* " section ZB, n°17 d'une superficie globale de 31 048 m².

Le bail prévoit que les biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de site radioélectrique afin de :

- fournir tout service de communications électroniques à titre principal, connexe ou accessoire, directement ou indirectement, à l'aide de moyens appropriés, et/ou
- y établir et/ou exploiter tout réseau de communications électroniques et/ou tout équipement ou infrastructure participant à un tel réseau ; et/ou
- y effectuer toutes opérations en rapport avec des activités de communications électroniques (telle que, sans que cette liste soit limitative, un contrat de sous location, une prestation d'accueil et/ou de maintenance de tout ou partie d'une station radioélectrique exploitée par un opérateur tiers) notamment en application du droit sectoriel des communications électroniques.

Les aménagements, lorsqu'ils sont réalisés ou acquis par TDF, demeurent sa propriété pleine et entière, y compris à l'expiration du bail.

La proposition de bail prévoit qu'il est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de QUATRE MILLE TROIS CENTS Euros (4 300 €) net. Ce loyer est forfaitaire et invariable, en dehors de l'application de la clause de révision et sous réserve des dispositions prévues ci-dessous, quelles que soient les activités déployées par TDF dans le respect de la destination des Biens loués. Le loyer comprend toutes les charges à l'exception des taxes locatives, prestations, fournitures particulières afférentes aux Biens loués qui seront payées directement par TDF.

TDF s'engage à acquitter tous impôts et taxes habituellement à la charge des locataires. Le bail serait consenti et accepté pour une durée de VINGT (20) années à compter de sa date de signature par les parties.

Il est demandé au regard des éléments ci-dessus d'autoriser le Président à signer le bail pour une durée de 20 ans avec la société TDF.

Le Conseil Communautaire, Entendu l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail pour une durée de 20 ans avec la société TDF et tous les documents de rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 21 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 21 mars 2024 Le Président.

MOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 22

* VOTANTS: 28

Objet : Compte Financier Unique 2023 – Budget Général

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24 4-DE Reçu le 21/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, en session ordinaire assemblé s'est Rue du Communautaire -Maréchal Juin THOUROTTE sous la présidence de Monsieur BONNETON André, Doyen.

ETAIENT PRESENTS: MM., VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE: M. DE SMET, Directeur Général; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal; Madame DECORTE? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Compte Financier Unique 2023 – Budget Général

2024/03/04

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président.

P. CARVALHO



ANNEXE FINANCIERE

Note de synthèse

Comptes Financiers Uniques 2023 des budgets de la CC2V

1 - L'exécution du budget principal 2023

Le CFU permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives.

A. Fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 81.12 % et se décline ainsi

Dépenses fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
011 - fournitures et services	5 212 354 €	4 534 829 €	87,00%
012 - charges de personnel	2 481 532 €	2 385 481 €	96,13%
014 - atténuations de produits	955 000 €	887 139 €	92,89%
65 - charges de gestion courante	2 864 504 €	1 530 919 €	53,44%
66 - charges financières	43 000 €	40 336 €	93,80%
67 - charges exceptionnelles	700€	- €	0,00%
68 - dotations semi-budgétaires	5 000 €	61€	1,22%
Total dépenses fonctionnement	11 562 090 €	9 378 765 €	81,12%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 4 534 829 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets. Cette dernière activité représente 72 % du chapitre (3 274 322 €). La participation au fonctionnement de la piscine et des collèges de Ribécourt-Dreslincourt et de Thourotte s'élève à 415 761 € soit 9 % du chapitre.

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_4-DE Reçu le 21/03/2024



On constate une hausse de 9 % par rapport à 2022 soit + 364 159 €. Les principaux secteurs :

Diagnostic de lutte contre le ruissellement et l'érosion du bassin du Matz : + 100 000 €
 Traitement global des déchets : + 238 800 €

Participation gymnase et collège de Thourotte : + 162 600 €

Les recettes compensant la dépense pour le diagnostic de lutte contre le ruissellement et l'érosion du bassin du Matz devrait intervenir en 2024.

La hausse a été atténuée par le transfert des charges de la Cité des Bateliers du budget principal vers le budget Tourisme et Patrimoine.

<u>Le chapitre 012</u> « Charges de personnel » présente un montant de 2 385 481 € reflétant une augmentation de 11 % par rapport à 2022 soit 230 160 €. On peut constater une baisse de la masse du personnel titulaire à contrario de la masse du personnel contractuel.

- Arrivée de 2 agents au service mobilité urbanisme (avril et juin 2023)
- Arrivée d'un agent au service culture et communication (novembre 2022)
- Arrivée d'un agent au service technique (novembre 2022)
- Arrivée de 2 agents au service tourisme (avril et mai 2023)

<u>Le chapitre 014</u> « Atténuations de produits » correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 887 139 €. Il s'agit de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la contribution pour le redressement des finances publiques.

En 2023, le budget comptabilise les écritures de 2022 et 2023 de la CRFP soit environ 700 000 €. Il s'agit d'une régularisation résultante du prélèvement début 2022 de la cotisation de l'année 2021 et du prélèvement au 15 décembre 2022 de la cotisation de l'année 2022. Ne pouvant plus éditer une décision modificative sur le budget 2022, la régularisation du double prélèvement annuel a été inscrit au budget 2023.

<u>Le chapitre 65</u> « Autres charges de gestion courante» globalise un montant de 1 530 918 €.

Il est constitué principalement de:

- la contribution au SDIS pour 926 623 €
- les subventions aux budgets annexes : 290 000 €
- Subventions versées aux particuliers : 89 363 €

<u>Le chapitre 66</u> « charges financières » s'élève à 40 336 €. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette. (taux au 5/03/2022 : 0.428 % ; taux au 5/12/2023 : 4.77 %)

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est néant en 2023 ; pas de titre annulé sur exercice antérieur.



Le chapitre 68 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » présente un montant de 61 €.

La constitution d'une provision pour dépréciation représente une dépense obligatoire au vu de la réglementation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers (titre émis à l'encontre d'un tiers) est compromis malgré les diligences faites par le Chef du Service de Gestion Comptable.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 102.32 %

Recettes fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
002 - résultat de fonctionnement reporté	2 304 202 €	2 304 202 €	100,00%
013 - remboursement RH	63 800 €	37 985 €	59,54%
70 - produits de service	431 700 €	416 004 €	96,36%
73 - impôts et taxes	3 310 009 €	3 832 601 €	115,79%
73 - fiscalité	2 508 840 €	2 790 596 €	111,23%
74 - dotations, subventions	3 136 678 €	2 617 592 €	83,45%
75 - produits de gestion courante	2€	1 303 €	65150,00%
76 - produits financiers	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	15 091 €	
78 - reprise sur provisions	- €	12 711 €	
Total recettes fonctionnement	11 755 231 €	12 028 085 €	102,32%

<u>Le chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté</u> » correspond au résultat affecté en fonctionnement au 31 décembre 2022 pour l'année 2023.

<u>Le chapitre 013</u> fait mention des remboursements de l'assurance de la CC2V dans le cadre d'arrêts maladie des agents.

<u>Le chapitre 70</u> « produits de services » correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement). Il s'élève à 416 004 €. Ces produits sont en baisse de 27 % par rapport à 2022 soit 150 400 €. On constate une baisse sur les reprises de marchandises déchets et l'année 2023 supporte également le transfert de la régie de la Cité des Bateliers sur le budget rattaché « Tourisme et Patrimoine »



<u>Le chapitre 73</u> « impôts et taxes » s'élève à 3 832 601 € en 2023.

La fraction de TVA s'élève <u>comptablement</u> à 2 331 925 € en 2023 mais cette dernière comporte une somme de 322 711 € de régularisation de l'année 2022 (écriture de régularisation du double prélèvement de la Cotisation au Redressement des Finances Publiques en 2022). La somme effective réelle pour l'année 2023 est donc de 2 009 214 € contre 1 633 109 € en 2022 soit une hausse de 23 %.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est toujours stable à 1 074 553 €.

<u>Le chapitre 73 « Fiscalité locale »</u> s'élève à 2 790 596 €.

Sans hausse des taux d'imposition de la CC2V, les ressources des impôts directs locaux sont en hausse de 8 % soit 196 323 €.

<u>Le chapitre 74</u> « dotations et subventions » affiche un montant de 2 617 592 €. Les subventions proviennent du soutien de la CAF pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement.

Les compensations de taxes foncières, taxes d'habitation et CET représentent 48 % du chapitre 74 soit 1 258 521 € contre 1 436 518 € en 2022 soit une baisse de 12 %.

Versement de la CAF: 12 %

- Versement DGF: 18 %

- Soutien à l'environnement : 18 %

données semblables à 2022

<u>Le chapitre 75 « produits de gestion courante »</u> fait état de remboursement de sinistre ou de contre rendu suit à un jugement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » résulte de la vente de terrain à la Société Canal Seine Nord Europe.



B. Investissement.

Les dépenses :

Dépenses investissement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
16 - emprunt et caution	155 000 €	146 351 €	94,42%
20 - logiciels	5 000 €	4 420 €	
21 - matériel informatique	12 490 €	2 924 €	23,41%
21 - matériel divers	73 100 €	30 258 €	41,39%
21 - matériel de voirie	109 600 €	69 739 €	63,63%
21 - matériel de transport	33 000 €	29 034 €	87,98%
21 - mobilier	8 816 €	5 158 €	58,51%
21 - terrains et immeubles	427 303 €	27 536 €	6,44%
23 - Construction CSNE	600 000 €	- €	0,00%
Prog 107 - Construction piscine intercommunale	7 301 636 €	507 283 €	6,95%
Prog 105 - Desserte industrielle Ribécourt Dreslincourt	50 000 €	- €	0,00%
238 - Avances sur travaux	- €	- €	
45 - Voie de raccordement zone croix rouge	6 305 €	- €	0,00%
Total dépenses investissement	8 782 250 €	822 703 €	9,37%

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 146 351 € et se termine en juin 2029.

Un budget de 30 258 € a été attribué à l'achat de 10 stands vitabri, de mobiliers urbains pour l'aménagement extérieur du centre administratif, de 4 baby foot pour les activités jeunesse et d'un VTT électrique.

Le service environnement a acquis des bacs à déchets et des colonnes à verre pour un montant de 68 290 €. Le matériel résiduel consiste en l'achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur pour espaces verts.

Un véhicule électrique a été acheté pour un montant de 29 034 €.

Les travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment administratif s'élève à 26 052 €.

Le programme de la future piscine communautaire représentant 83 % du budget, le montant des dépenses courantes d'investissement est donc très restreint. Les dépenses de maitrise d'œuvre des travaux de la piscine sont mandatées à 54 % à la date du 19 février 2024.



Les recettes :

Recettes investissement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution	
001 - résultat d'investissement reporté	7 275 299 €	7 275 299 €	100,00%	
024 - Vente	- €	- €		
10 - FCTVA	372 143 €	139 385 €	37,45%	
Opérations sous mandat (voie raccordement)	39 000 €	- €	0,00%	
1068 - excédent 2022	490 000 €	490 000 €	100,00%	
13 - subventions	212 668 €	122 667 €	57,68%	
238 - avances	- €	- €	#DIV/0!	
27 - prêts	200 000 €	200 000 €		
Total recettes investissement	8 589 110 €	8 227 351 €	95,79%	

On peut constater qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2023

<u>Le chapitre 001 « résultat d'investissement reporté</u> » correspond au résultat affecté en investissement au 31 décembre 2022 pour l'année 2023.

Le Fonds de Compensation de TVA s'élève à 139 385 €. A noter que la CC2V reçoit une compensation de TVA à hauteur de 16.404 % contre une TVA collectée majoritairement à 20 %.

Des subventions pour une somme de 122 667 € ont été versées par la Région Haut de France et l'ADEME relatives au forage pour l'étude géothermique de la piscine.

Le Syndicat du Matz a procédé au remboursement de l'avance de 200 000 € consenti à son égard en 2021.

L'article 1068 pour un montant de 490 000 € correspond au surplus dégagé du fonctionnement 2022 et porté en investissement afin de pouvoir dégager davantage de ressources pour les travaux inscrits dans le DOB 2023.



2 - L'équilibre général

ÉQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	CA 2022	CA 2023
Dépenses de gestion	8569	9339
frais de personnel (c/012)	2155	2386
autres dépenses de gestion (c/011-65-014)	6414	6953
Dotations pour dépréciation	0	0
Recettes de fonctionnement	9062	9696
dotations de fonctionnement et subvention (c/74)	2786	2618
fiscalité locale	2906	2791
Impôts et taxes	2708	3833
autres recettes de fonctionnement (c/70-75-013)	662	454
PARGNE DE GESTION	493	357
intérêt de la dette (c/66)	9	40
charges exceptionnelles (c/67 sf 67441)	0	0
produits exceptionnels (c/77)	14	15
produits financiers (c/76)	0	0
reprise sur provision (c/78)	0	13
ÉPARGNE BRUTE	498	345
remboursement en capital (hors RA) (c/16)	159	146
ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE	339	199
Dépenses d'investissement	676	676
acquisitions (c/20-21)	107	169
travaux (c/23)	569	507
Opérations sous mandat	0	0
Prêts accordés	0	0
Dépenses financières exceptionnelles (c/10-13-26-27-19)		
Recettes d'investissement	318	462
FCTVA (c/10222)	297	139
dotations, fond divers et réserve (c/10 sf 1068 et 10222)	0	0
immo corpo et incopo (c/20-21)	0	0
Opérations sous mandat	0	0
remboursement de prêts (c/27)	0	200
subventions d'investissement (c/13)	21	123
Capacité ou besoin de financement	-19	-15
TOTAL TOTAL MEDICAL PROPERTY.	0	
Emprunt (hors refinancement de dette) (c/16)	-19	-15
Variation du fonds de roulement	-18	-10
Solde de l'année N-1	10 088	10 069
	10 069	10 054

les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles et dégagent un excédent de fonctionnement. L'épargne doit couvrir les intérêts de la dette (40 K €)

Capacité

d'autofinancement : couvre en totalité le remboursement d'emprunt (146 K €) et des dépenses d'équipement à hauteur de 199 K €

Epargne disponible pour l'équipement brut. Elle mesure la capacité de la CC2V à financer les dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Elle est assimilée à la capacité d'autofinancement nette (CAFN)

> Les dépenses d'investissement font apparaitre un besoin de financement en 2023.

Le besoin en fonds de roulement est financé par un fonds de roulement positif depuis plusieurs années (financement essentiellement sur fonds propres)



3 - L'exécution des budgets annexes ou rattaché 2023

√ Budget Parc des Deux Vallées

Les dépenses réelles du budget s'élèvent à 3 943 € et résultent du paiement de frais d'expropriation.

✓ Budget SPANC

Les dépenses réelles du budget s'élèvent 2 105 € et se décomposent par le remboursement de personnel extérieur pour 2 007 € et 98 € de créances admises en non-valeur le 15 décembre 2023. (La personne citée a recouvert son dû le 19 décembre 2023).

Seule une redevance a fait l'objet d'une émission de titre. Les relevés effectués en 2023 seront facturés en 2024.

✓ Budget Pépinière d'Entreprises

Investissement:

Les dépenses se limitent à des remboursements de cautions à hauteur de 2510 € et les recettes à des encaissements de cautions à hauteur de 1637 €

Fonctionnement:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47 714 €, ces dernières sont affectées au fonctionnement quotidien du bâtiment (combustible, contrats de prestation de service, entretien du bâtiment et téléphonie).

A noter, au chapitre 65, une créance éteinte d'une valeur de 906.40 € suite à une faillite d'entreprise.

Les revenus des locations représentent 42 402 € et ne couvrent pas les frais de fonctionnement de la pépinière.

En 2023, une subvention de 186 230 € du budget principal a dû être mise en place pour palier au déficit de fonctionnement qui perdure depuis 2017. Ce déficit de fonctionnement a évolué de 16 690 € en 2017 à 158 937 € en 2022. Il découle d'une augmentation des frais fixes de fonctionnement du bâtiment et d'une baisse des revenus des loyers.



√ Budget Tourisme et Patrimoine

Fonctionnement

Dépenses fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
002 - résultat d'exploitation reporté	88 806 €	88 806 €	100,00%
011 - fournitures et services	499 284 €	341 427 €	68,38%
65 - charges de gestion courante	6 000 €	3 254 €	54,23%
67 - charges exceptionnelles	16 000 €	16 000 €	100,00%
Total dépenses fonctionnement	610 090 €	449 487 €	73,68%

Au 1^{er} janvier 2023, le budget rattaché « Tourisme et Patrimoine » a du induire dans ses écritures le solde de fonctionnement du budget annexe « Bateau Promenade ». Ce dernier présentait un déficit de fonctionnement de 88 806 €.

A la date du 31 décembre 2023, le budget présente un déficit de fonctionnement de 6 123 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 341 427 €. Les principales dépenses sont :

_	Prestations de service (traiteurs et intervenants) :	126 652 €
-	Remboursement participation emprunt à l'Office de Tourisme de Noyon :	35 000 €
-	Activités Cité des Bateliers et Patrimoine :	30 400 €
_	Charges liées à l'exploitation de l'Escapade (assurance, maintenance):	44 000 €
_	Outils de communications diverses :	26 000 €

<u>Le chapitre 65 « charges de gestion courante</u> » indique une participation de la CC2V à hauteur de 3 254 € envers la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise dans le cadre de l'action Musée Territoire 14-18.

La subvention de 16 000 € accordée à l'association La Machemontoise est inscrit au chapitre <u>67 « charges</u> <u>exceptionnelles »</u>



Recettes fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
013 - atténuation de charges	- €	14 117 €	
70 - produits de service	254 000 €	272 124 €	107,14%
74 - dotations, subventions	105 742 €	75 663 €	71,55%
75 - produits de gestion courante	- €	17 465 €	
77 - produits exceptionnels	410 000 €	100 000 €	and the same
Total recettes fonctionnement	769 742 €	479 369 €	62,28%

<u>Le chapitre 013</u> fait mention de l'état des stocks de marchandises à la Cité des Bateliers pour un montant de 14 117 €.

<u>Le chapitre 70 « produits de service</u> » constate des revenus de fréquentation à hauteur de 272 124 €. L'année 2023 comporte 11 mois de comptabilisation budgétaire, la régie de décembre 2023 étant imputée sur l'année 2024.

<u>Le chapitre 74 « subventions »</u> encaisse la participation des Communautés de Communes membres dans les actions Musée Territoire 2022 et la subvention du fonds européen agricole dans le développement rural 2014-2020 pour un montant de 55 153 €

La taxe de séjour du territoire a été principalement encaissée pour une période de 6 mois (déclaration janvier à juin avec un paiement en juillet 2023) pour une somme de 17 464 €. L'année 2024 sera une année complète.

Le budget rattaché « Tourisme et Patrimoine » doit être muni d'une trésorerie indépendante du budget principal. Afin d'assurer le lancement des activités, le budget principal a versé 100 000 € en février 2023.



4 - Les résultats 2023

✓ Budget principal

		Dépenses	Recettes
Dánis etiana da llavaraiga	Fonctionnement	9 504 644,89 €	9 733 150,92 €
Réalisations de l'exercice	Investissement	831 970,43 €	1 077 931,07 €
Résultat d'exercice	Fonctionnement		228 506,03 €
Resultat d'exercice	Investissement		245 960,64 €
	Fonctionnement		2 304 201,95 €
Reports 2022	Fonctionnement		
	Investissement		7 275 299,16 €
Total		10 336 615,32 €	20 390 583,10 €
	Fonctionnement		2 532 707,98 €
Résultat de clôture	Investissement		7 521 259,80 €
Le résultat de clôture de la excédent	10 053 967,78 €		
Restes à réaliser 2023	Investissement	780 400,00 €	271 000,00 €
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			
Résultat cumulé	Fonctionnement	9 504 644,89 €	12 037 352,87 €
Nesultat Cultiule	Investissement	1 612 370,43 €	8 624 230,23 €
Total		11 117 015,32 €	20 661 583,10 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 9 544 567,78 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)



✓ Budget Pépinière d'entreprises

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	82 543,78 €	241 484,72 €
Investissement	14 805,00 €	35 560,00 €
Fonctionnement		158 940,94 €
Investissement		20 755,00 €
Fonctionnement	158 937,23 €	- €
Investissement	- €	239 886,31 €
	450,007,00,6	260 641 21 6
lotal	158 937,23 €	260 641,31 €
Fonctionnement		3,71 €
Investissement		260 641,31 €
	Investissement Fonctionnement Investissement Fonctionnement Investissement Total Fonctionnement	Fonctionnement 82 543,78 € Investissement 14 805,00 € Fonctionnement Investissement Fonctionnement 158 937,23 € Investissement - € Total 158 937,23 € Fonctionnement 158 937,23 €

➤ Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de fonctionnement de 3.71 € et un excédent d'investissement de 260 641.31 €, soit un résultat de clôture excédentaire de 260 645.02 €



✓ Budget Parc d'activités des Deux Vallées

		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	7 887,68 €	7 887,68 €
Réalisations de l'exercice	Investissement	3 943,84 €	3 943,84 €
Décultat d'avaraiga	Fonctionnement	_	-
Résultat d'exercice	Investissement	-	-
D	Fonctionnement		-
Reports 2022	Investissement	-	
Т	otal	11 831,52 €	11 831,52 €
Décultat de clâture	Fonctionnement		
Résultat de clôture	Investissement		

> Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul.

✓ Budget SPANC

budget SPAINC			
		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	2 105,64 €	113,00€
	Investissement	-	
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	1 992,64 €	
	Investissement		
Reports 2022	Fonctionnement	- €	2 002,17 €
	Investissement	-	-
		0.405.04.61	0.445.47.6
Total		2 105,64 €	2 115,17 €
Résultat de clôture	Fonctionnement		0.50.6
	Fonctionnement		9,53€
	Investissement		

[➤] Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 9.53 €.



✓ Budget Tourisme et Patrimoine

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	438 463,32 €	521 146,25 €
	Investissement	106 320,93 €	92 782,03 €
Résultat d'exercice	Fonctionnement		82 682,93 €
	Investissement	13 538,90 €	
Reports 2022	Fonctionnement	88 806,24 €	-
	Investissement	-	197 419,47 €
Total		88 806,24 €	197 419,47 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	6 123,31 €	A MORE
	Investissement		183 880,57 €

Le résultat de clôture du budget Tourisme est un excédent de

177 757,26 €

Restes à réaliser 2023	Investissement	90 000,00 €	
	Transfer and and	527 260 56 6	521 146,25 €
Résultat cumulé	Fonctionnement Investissement	527 269,56 € 196 320,93 €	290 201,50 €
Total		723 590,49 €	811 347,75 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de :

87 757,26 €



Résultats cumulés :

CC2V: 10 053 967.78 €

Pépinière d'entreprises : 260 645.02 €

Parc des Deux Vallées : 0 €

SPANC: 9.53 €

Tourisme et Patrimoine : 177 757.26 €

TOTAL 10 492 379.59 €

4 – Les affectations de résultat

✓ Budget principal CC2V

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement 7 521 259 €

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement 1 802 707 €

Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé 730 000 €

√ Budget Pépinière d'entreprises

Article 001 f 01 : excédent d'investissement 260 641 €

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement 3 €

✓ Budget Parc d'activités des Deux Vallées

Résultat nul

√ Budget Tourisme et Patrimoine

Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement 6 124 €

Article 001 f 01 : excédent d'investissement 183 880 €

✓ Budget SPANC

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement 9 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 20 mars 2024 Le Président,

MBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 22

* VOTANTS: 28

Objet : Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe pépinière d'entreprises

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_5-DE Reçu le 20/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, session ordinaire assemblé en s'est 9 Maréchal Juin Rue du Communautaire – Monsieur de THOUROTTE sous la présidence BONNETON André, Doyen.

ETAIENT PRESENTS: MM., VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE ? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Compte Financier Unique 2023 – Budget Annexe pépinière d'entreprises

2024-03-05

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 20 mars 2024 Le Président.



OMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 22

* VOTANTS: 28

Objet : Compte Financier Unique 2023 – Budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24_6-DE Reçu le 20/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur BONNETON André, Doyen.

ETAIENT PRESENTS: MM., VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE ? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Compte Financier Unique 2023 – Budget Annexe Parc d'activités des Deux Vallées

2023-05-06

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

RVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION 11 mars 2024

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 mars 2024 (Voie électronique) Publication le 20 mars 2024 Le Président.

OSE 1

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE: 32

* PRESENTS: 22

* VOTANTS: 28

Objet : Compte Financier Unique 2023 – Budget Rattaché Tourisme et patrimoine

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20240318-18mars24 7-DE Reçu le 20/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur BONNETON André, Doyen.

ETAIENT PRESENTS: MM., VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, SELLIER, BOURDON, BERTRAND, LEFEVRE, BONNETON, POTET, PIAR, JOLY (représenté par Monsieur GIBAULT).

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, BALITOUT, GRANDJEAN, DACQUIN, DAUMAS, PIHAN-GAUMET

ETAIENT REPRESENTES: Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

ABSENTS EXCUSES: Monsieur IBRAN, DUBE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE ? Responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 18 Mars 2024

OBJET : Compte Financier Unique 2023 – Budget Rattaché Tourisme et Patrimoine

2024-03-07

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé après lecture, Pour copie conforme,

Le Président,

P. CARVALHO.